

REUNION DU CCAS DU 15 Avril 2015

L'an deux mil quinze, le quinze avril, à 19 heures 30, le Centre Communal d' Action Sociale de Remigny s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel MOURON.

Etaients présents : Mrs. Michel MOURON, Pierre PAYEBIEN, Gérard FLEURY, Yves LACROIX, et Mmes Christiane CANET, Chantal GOUT, Jocelyne BOISSOT, Sylvie MOULLIERE, Raymonde MOURON, Jeannine MUNNICH

Absents :

Absents excusés:

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Pierre PAYEBIEN

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

Compte Administratif 2014

1 - Le Centre Communal d'Action Sociale réuni sous la présidence de Pierre PAYEBIEN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Michel MOURON, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 409,22		1 409,22
Opérations de l'exercices	1 386,00	586,65	1 386,00	586,65
TOTAL	1 386,00	1 995,87	1 386,00	1 995,87
Résultat de clôture				
Restes à réaliser				
TOTAL CUMULE	1 386,00	1 995,87	0,00	1 995,87
RESULTAT DEFINITIF		609,87		609,87

2 - Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et de bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Compte de Gestion

- Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :
 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution du budget CCAS de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, déclare :

Que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conformes, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Affectation de résultat

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **déficit de 799.35 €**

Le Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat cumulé au 31/12/2014	609.87 €
A. EXCEDENT AU 31/12/2014	609.87 €
Affectation obligatoire	
* A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter la virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible repris au budget et affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	609.87 €
* Total affecté au c/1068	
B. DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Budget primitif 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif comme suite :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 209 €	3 209 €

Le Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide :

- D'accepter le budget primitif tel qu'il est présenté.

Commande de chocolat

Les membres du CCAS proposent, dans le cas des couples, d'offrir une boîte de chocolats et une bouteille d'un grand cru local.

Repas des Anciens

Le repas aura lieu au Restaurant l'Escale fin Octobre. La date sera arrêtée au Samedi 24 Octobre 2015.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE À 20 Heures 30.